Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 27/06/2024

ID: 081-218100493-20240620-DELIB_23_2024-DE

PROCES VERBAL CM du 12 mars 2024

Commune de Cahuzac

Nombre de membres

Afférents au Conseil:

7

Date de la convocation: 07/03/2024

Date d'affichage: 07/03/2024

En exercice : 10 Qui ont pris part à la délibération : 10

<u>Présents</u>: Mesdames Alexia BOUSQUET, Evelyne ROUANET, Emeline PAGES, Nadège BOUYSSE et Martine BOUSQUET et Messieurs Francis LEDOUX, Jean-Luc IMART, Simon SAFFORES, Cédric GARCIA,

Excusés: M. Adrien STOLDICK pouvoir à M. Simon SAFFORES

Secrétaire de séance : M. Francis LEDOUX

La séance débute à 20h41 sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET

Conformément à l'article <u>L 2121-21 du CGCT</u>, Mme le maire propose de voter à main levée

Pour: 10

Contre:

0

Abstention: 0

-1- Approbation du PV de la séance du 18/01/2024

Le PV du 18/01/2024 vous a été transmis le 07/03/2024 avec les convocations.

Mme. le maire propose à l'ensemble du conseil de délibérer pour approuver le PV du 18/01/2024, tel que M. Jean-Luc-Imart, le secrétaire de séance, l'a rédigé.

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

-2- BUDGET COMMUNAL: COMPTE DE GESTION 2023

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Mme le maire propose d'APPROUVER le compte de gestion 2023.

(Pour: 10, Contre: 0, Abstentions: 0)

-3- BUDGET COMMUNAL: COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Un extrait des comptes administratifs 2023 a été mis à disposition des élus en version papier

Mme le maire sort de la salle du conseil municipal afin de ne pas prendre part au vote et donne la parole à Mme Evelyne ROUANET, qui présente le compte administratif au chapitre.

Cette dernière propose de délibérer pour approuver le compte administratif 2023 de la Commune.

Pour:

9

Contre:

0 Abstention :

0

-4- BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élève à la somme de 361 660.80 € en section fonctionnement et de 44 776.25 € en section investissement, Mme le Maire propose d'affecter :

- 361 660.81 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement
- 44 776.25€ à l'article 001 en recettes d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour :10, Contre :0, Abstentions : 0),

-5- TAUX D'IMPOSITION 2024

Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2023 et de les reconduire à l'identique sur 2024 soit :

Taxe foncière sur le bâti : 41.06%

• Taxe foncière sur le non bâti : 68.18 %

• Taxe d'habitation (logements vacants et résidences secondaires) : 16.27%

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

-6- BUDGET COMMUNAL: BUDGET PRIMITIF 2024

Un extrait du budget primitif 2024 a été mis à disposition des élus en version papier.

Mme le maire présente le budget primitif 2024 de la commune au chapitre et propose de l'APPROUVER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 10, Contre :0, Abstention :0)

-7- BUDGET ASSAINISSEMENT: COMPTE DE GESTION 2023

Un extrait du compte de gestion 2023 a été mis à disposition des élus en version papier

Mme le maire propose d'APPROUVER le compte de gestion 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 10, Contre : 0, Abstentions : 0)

-8- BUDGET ASSAINISSEMENT: COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Un extrait des comptes administratifs 2023 a été mis à disposition des élus en version papier

Mme le maire sort de la salle du conseil municipal afin de ne pas prendre part au vote et donne la parole à Mme Evelyne ROUANET, qui présente le compte administratif au chapitre.

Mme le Maire propose de délibérer pour approuver le compte administratif 2023 assainissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 9, Contre : 0, Abstentions : 0)



-9- BUDGET ASSAINISSEMENT: AFFECTATION DES RESULTATS

Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élève à la somme de 46 129.22 € en section fonctionnement et de 6 143.65 € en section investissement, Mme le Maire propose d'affecter:

- 46 129.22 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement
- 6 143.65€ à l'article 001 en recettes d'investissement

Pour: 10, Contre: 0, Abstentions: 0

-10- BUDGET ASSAINISSEMENT: BUDGET PRIMITIF 2024

Un extrait du budget primitif 2024 a été mis à disposition des élus version papier.

Mme le maire présente le budget primitif 2024 assainissement au chapitre et propose de l'APPROUVER.

Pour: 10, Contre: 0, Abstention: 0

-11- TARIFICATION BRANCHEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Mme. le maire explique au conseil qu'il convient d'augmenter la tarification pour les branchements sur le réseau collectif d'assainissement qui est à 2 000.00€.

Suite aux différentes augmentations, il convient d'augmenter la tarification des branchements, Mme le Maire propose au conseil de passer la tarification entre 2 500.00€ HT et 2 800.00€ HT.

Le conseil municipal décide que le coût du branchement à partir du 12/03/2024 sera de 3 000.00€ HT.

Pour: 10, Contre: 0, Abstention: 0

-12- TARIFICATION ABONNEMENT AUX SERVICES DE TRAITEMENTS DES EAUX USEES

Mme. le maire explique au conseil qu'il convient d'augmenter l'abonnement au services de traitements des eaux usées communal.

Afin de pallier aux charges de fonctionnement, il convient d'augmenter l'abonnement à partir de 2024. Elle propose au conseil de le passer à 50.00€ HT.

Pour: 10, Contre: 0, Abstention: 0

-13- APPROBATION DU RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI

Mme le Maire, précise qu'avec les convocations a été transmis le rapport sur les orientations budgétaires de la communauté de communes aux sources du canal du midi.

Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce rapport.

Pour: 10

Contre:

Abstention: 0

-14- DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN PAR LA COMMUNAUTE DE **COMMUNES**

Mme le Maire explique en date du 4 juillet 2023, la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois a institué un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines délimitées dans la PLUI,

Par délibération en date du 4 juillet 2023, le conseil communautaire a décidé de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain aux communes membres de la communauté de communes sur plusieurs parties des zones urbaines (U) et des zones à urbaniser (AU) du PLUi.

Mme le maire demande au conseil municipal d'accepter la délégation du droit de préemption urbain par la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLUi.

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

-15- IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Mme le maire explique que suite à la délibération 45-2023 de la séance du 18-11-2023, la commune a identifié des ZAENR.

Vu la consultation qui s'est tenue du 18 décembre 2023 au 8 janvier 2024 : le zonage identifié n'ayant pas été contesté.

Il convient au conseil municipal de valider définitivement ces zones.

Mme le maire propose au conseil de valider les zones identifiées par la délibération 45-2023.

Mme le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à transmette ces propositions au référent préfectoral du département du Tarn.

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

-16- ADHESION AU DISPOSITIF DE REGROUPEMENT DES CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE VIA LE SDET

Mme le maire demande au Conseil de bien vouloir approuver la convention proposée entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, transmise avec les convocations. Elle explique au conseil que cela permettra d'obtenir des aides indépendantes des subventions sur les réhabilitations énergétiques.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer et à exécuter la convention entre le SDET et la commune de Cahuzac d'adhésion au dispositif des Certificats d'Economies d'Energies ainsi que toutes pièces à venir.

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

-17- DELIBERATION POUR VOTER LES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

DENOMINATION	SUBVENTION 2023	SUBVENTION 2024
Association Art Vagabond	200.00€	200.00€
ADAR	150.00€	150.00€
ALMA	75.00€	75.00€
Sté de Chasse	150.00€	150.00€
Sté de Pêche	150.00€	150.00€
FNACA	50.00€	50.00€
Association des anciens combattants	100.00€	100.00€
Croix Rouge	150.00€	150.00€
Association des maires du TARN	467.00€	467.00€
Maison de retraite Les Arcades	150.00€	150.00€
Ecole de Sorèze	150.00€	150.00€
Amicale sapeurs-pompiers	200.00€	200.00€

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 27/06/2024

Publie le 27/06/2024

ID: 081-218100493-20240620-DELIB_23_2024-DE

TOTAL	2 612.00€	2 612.00€
La route du verre	150.00€	150.00€
ADT Sor	100.00€	100.00€
Saint Vincent de Paul	150.00€	150.00€
Association chat du Sor	100.00€	100.00€
ADDAH	120.00€	120.00€

Mme Martine BOUSQUET ne prend pas part au vote pour la subvention à l'association la route du verre.

Mme Alexia BOUSQUET ne prend pas part au vote pour la subvention à la maison de retraite Les arcades.

-18- DIVERS

10

Contre:

Pour:

Mme le maire fait le point sur les travaux concernant les projets en cours

- Mme la maire annonce que c'est le devis de l'entreprise David MONTAGNE qui a été validé pour la réhabilitation des deux logements communaux.

Abstention: 0

- Mme le Maire annonce au conseil que l'établissement scolaire la Providence a envoyé une demande de participation aux frais de scolarité pour les élèves de la commune scolarisés dans leur établissement
- Mme le maire donne la parole a M. Simon SAFFORES pour qu'il parle de l'organisation de la fête du village.
- Messieurs Jean-Luc IMART et Simon SAFFORES doivent se retrouver pour établir la charte d'utilisation des jardins partagés.

La séance est levée à 23h30.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024 Reçu en préfecture le 27/06/2024 52LO

ID: 081-218100493-20240620-DELIB_23_2024-DE